

La Cour des comptes a rendu un rapport portant sur l' [INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION](#) / T : 08.11.90.21.31 (siège à Saumur) alors que se déroulent des négociations pour les rachats des Haras nationaux de Lamballe et d'Hennebont. Le rapport évoque la suppression de l'IFCE via l'organisation de la transmission des activités publiques qui subsistent entre le Ministère de l'Agriculture et des Sports. Les personnels seraient réaffectés et le patrimoine immobilier cédé. La structure a été créée en 2010 suite au mariage des Haras nationaux et de l'Ecole nationale d'équitation. Une fusion qui fait toujours débat. L'IFCE fait face à des difficultés et présente un déficit de 29 M€. La vente des deux haras bretons se poursuit via des négociations avec les collectivités. Elles devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année. [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)